D01) GÉNÉRALITÉ

D01-1INFORMATION GÉNÉRALE

1. L'INFORMATION PRÉSENTÉE SUR LES PLANS A ÉTÉ CONÇUE ET ANALYSÉE SELON LE CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO 2012 AINSI QUE LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT 2010. LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LES NORMES SUIVANTES ET TOUS AUTRES NORMES ET CODES APPLICABLES:
   - 1.1 CONCEPTION DE BÉTON ARMÉ SELON LA NORME CSA A23.3-04
   - 1.2 CONCEPTION DE STRUCTURE EN ACIER SELON LA NORME CAN/CSA-S16.01-(09)
2. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER ET (OU) COORDONNER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET FAIRE PART DE TOUTE CONTRADICTION AVANT DE PROCÉDER AVEC LES TRAVAUX. LES OUVERTURES NON IDENTIFIÉES SUR LES DESSINS DE CHARPENTE DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR LE CONSULTANT ET CE, PAR ÉCRIT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.
3. LES DESSINS CAD DE LA CHARPENTES SERONT DISPONIBLES À L'ENTREPRENEUR AU COÛT DE $50 (PLUS GST) CHACUN, UNE FOIS QUE CE DERNIER AURA SIGNÉ UN FORMULAIRE QUI INDEMNISERA LE CONSULTANT DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS ASSOCIÉES AVEC LES FICHIERS CAD.
4. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR DES ÉTAYAGES PRÉCALCULÉ NÉCESSAIRES POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE PRÉVENIR TOUS DOMMAGES AUX PROPRIÉTÉS ADJACENTES. LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE LIMITÉS AU CHANTIER DE CONSTRUCTION ET TOUTES PROPRIÉTÉS EXISTANTES ENDOMMAGÉES DEVRONT ÊTRE RÉTABLIS.

D01-2 ABRÉVIATIONS:

L'ON S'EST SERVI DES ABRÉVIATIONS CI-APRÈS DANS LES ANNOTATIONS ET DESSINS SUIVANTS :

ø	À (INTERVALLE D'ENTRE AXES)
ARCH.	DÉTAIL D'ARCHITECTURE OU DÉCORATIF
B	AU BAS
c/c	INTERVALLE D'ENTRE AXES
C	LIGNE MÉDIANE
CONT.	EN CONTINU
EA.	CHAQUE
EE	À CHAQUE EXTRÉMITÉ
EF	CHAQUE FAÇADE
EL.	ÉLÉVATION
ES	DE CHAQUE CÔTÉ
EW	DANS CHAQUE SENS
FF	FAÇADE ÉLOIGNÉE
H	À L'HORIZONTALE
HDMR	ARMATURES À MAÇONNERIE GALVANISÉES, ULTRA-ROBUSTES ET EN FORME D'ÉCHELLE; 4 TIGES LATÉRALES DE 3.6 mm DE DIAMÈTRE.
IF	FAÇADE INTÉRIEURE
LL	COUCHE INFÉRIEURE
m	MÈTRES
mm	MILLIMÈTRES
MAX.	MAXIMUM
MECH	MÉCANIQUE
NF	FAÇADE RAPPROCHÉE
NTS	PAS À ÉCHELLE
OF	FAÇADE EXTÉRIEURE
PCO	POINT DE COUPURE DE PIEU
PL.	PLAQUE
P.T.	À TRAITEMENT SOUS PRESSION
SMR	ARMATURES À MAÇONNERIE GALVANISÉES, STANDARD ET EN FORME D'ÉCHELLES, AVEC 2 TIGES LATÉRALES DE 3.6 mm DE DIAMÈTRE
SW	MUR DE CISAILLEMENT
T	AU HAUT
T ALL	TENSION ADMISSIBLE
TOPC	PARTIE SUPÉRIEURE DU CAPUCHON DE PIEU
TYP	TYPIQUE
U/N	À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES
UL	COUCHE SUPÉRIEURE
U/S	SOUS-FACE
V	À LA VERTICALE

D01-3 DESSINS D'ATELIER

1. PRODUIRE DES DESSINS D'ATELIER POUR TOUS LES TRAVAUX DE CHARPENTE ET TOUS LES TRAVAUX AFFECTANT LA STRUCTURE ET LES PRÉSENTER AU CONSULTANT. IL FAUT LES FAIRE APPROUVER PAR LE CONSULTANT AVANT D'ENTREPRENDRE LA FABRICATION.
2. CHACUN DES DESSINS D'ATELIER SUIVANT DOIVENT PORTER LE SCEAU ET LA SIGNATURE D'UN INGÉNIEUR QUALIFIÉ ET DÛMENT AUTORISÉ À PRATIQUE DANS LA PROVINCE (ET CE, COMPTE TENU DES AUTRES DESSINS ANNOTÉS).

   a) DESSINS POUR TOUS LES TRAVAUX TEMPORAIRES
   b) DESSINS POUR TOUTE PARTIE STRUCTURELLE CONÇUE PAR LES PERSONNES REPRÉSENTANT L'ENTREPRENEUR.
   c) ACIER DE CONSTRUCTION.
   d) COFFRAGE
3. LES DESSINS D'ATELIER DEVRONT ÊTRE PASSÉS EN REVUE ET SCELLÉS PAR L'ENTREPRENEUR ET CE, AVANT DE LES PRÉSENTER À L'EXAMEN DU CONSULTANT. LES DESSINS D'ATELIER NON SCELLÉ PAR L'ENTREPRENEUR SERONT TOUT SIMPLEMENT REJETÉS. TOUT DÉLAI DANS LA CONSTRUCTION QUI POURRAIT ÊTRE PROVOQUÉ PAR LE FAIT DE NE PAS SE CONFORMER À LA PRÉSENTE EXIGENCE DEVRA ÊTRE ASSUMÉ PAR L'ENTREPRENEUR.
4. SOUMETTRE DES DESSINS D'ATELIER À L'EXAMEN DU CONSULTANT ET CE, AVANT LA FABRICATION PROPREMENT DITE.
5. LA RÉVISION DES DESSINS D'ATELIER EST FONDÉE SUR LE FAIT QUE LE TOUT DOIT ÊTRE CONFORME AUX EXIGENCES DE CONCEPTION GÉNÉRALE. CETTE RÉVISION NE CONSTITUE PAS UNE APPROBATION DE LA CONCEPTION DÉTAILLÉE NI DES QUANTITÉS AVANCÉES DANS LES DESSINS D'ATELIER. LA RESPONSABILITÉ PAR RAPPORT AUX QUANTITÉS ET À LA CONCEPTION DÉTAILLÉE DES MATÉRIAUX ET DES PIÈCES COMPOSANTES QUI S'AVÉRENT NÉCESSAIRES POUR EN ARRIVER À UN OUVRAGE EN TOUT POINT COMPLET ET SATISFAISANT ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES PRÉCISIONS COMPRISES DANS LES DOCUMENTS DE CONCEPTION, RELÈVENT TOUT SIMPLEMENT DU PRÉSENT ENTREPRENEUR.

D02) ACIER

D02-1 ACIER DE CONSTRUCTION

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, L'ACIER DE CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE CONFORME AUX EXIGENCES PERTINENTES DE LA NORME CAN/CSA-S16-01(06).

ARTICLE	DEVIS PERTINENT (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
SECTIONS OU PROFILÉS ROULÉS	G40.21M – 300W

1. L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ACIER DOIT ÊTRE REVÊTIT D'UNE COUCHE D'APPRÊT APPROUVÉE.
2. CONNEXIONS SUR PLACE ET EN ATELIER: À SOUDER OU À BOULONNER ET CE, EN SE SERVANT DE BOULONS DE GRANDE RÉSISTANCE, SELON LA NORME ASTM A325.
3. LES TRAVAUX DE SOUDAGE DEVRONT ÊTRE CONFORMES À LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DE LA NORME CSA W59 ET LEUR RÉALISATION DEVRA RELEVER D'UN FABRICANT APPROUVÉ PAR LE BUREAU CANADIEN DE SOUDAGE ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DE LA NORME CSA W47.1.
4. TOUTES LES SOUDURES APPARENTES DEVRONT ÊTRE FAÇONNÉES EN CONTINU ET ÊTRE LISSÉES JUSQU'À L'OBTENTION D'UN FINI LISSE.
5. TOUS ÉLÉMENTS STRUCTURAUX EN ACIER EXPOSÉS AUX INTEMPÉRIES DEVRONT ÊTRE GALVANISÉ.
6. NE PAS ÉPISSER LES MEMBRURES EN ACIER DE CONSTRUCTION, A MOINS D'AVOIR OBTENU L'AUTORISATION DU CONSULTANT PAR ÉCRIT.
7. ADVENANT QU'IL S'AVÈRE IMPOSSIBLE POUR L'ENTREPRENEUR D'OBTENIR DES MEMBRURES EN ACIER DE CONSTRUCTION QUI SONT PRESCRITES DANS LES DESSINS DE CHARPENTE, L'ENTREPRENEUR CHARGÉ DE L'ACIER DE CONSTRUCTION SE DEVRA ALORS DE PRÉVOIR DES MEMBRURES AYANT AU MOINS LES MÊMES PROPRIÉTÉS EN COUPE QUE CELLES DES MEMBRURES PRESCRITES ET CE, SANS QUE LA CHOSE N'ENTRAÎNE DES COÛTS ADDITIONNELS. L'ON SE DEVRA DE COMMUNIQUER AVEC LE CONSULTANT À L'ACCEPTATION DE N'IMPORTE QUEL PRODUIT DE SUBSTITUTION.

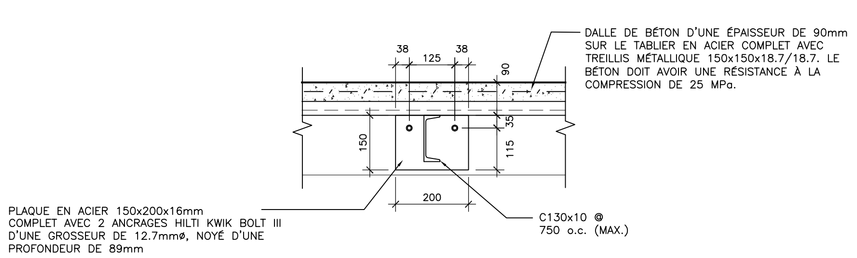

2 / S100 **COUPE: CONNECTION PROFILÉ EN C**

ÉCHELLE: 1:10

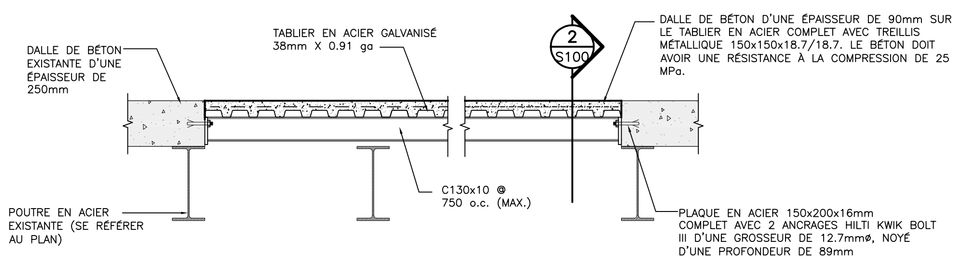

1 / S100 **COUPE: REMPLISSAGE DE L'OUVERTURE**

ÉCHELLE: 1:20

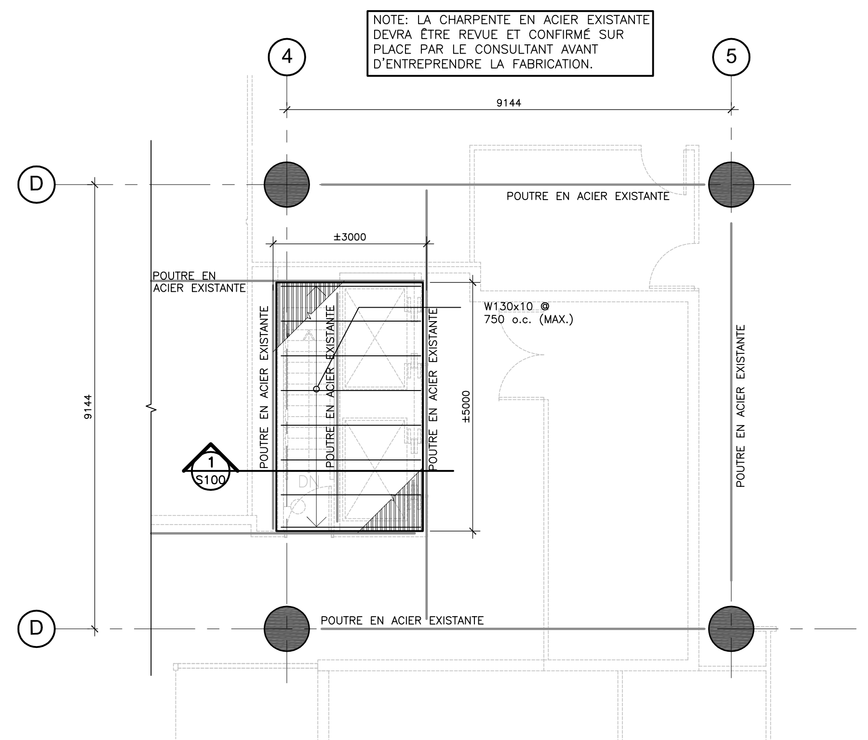

PLAN: NIVEAU 1 OUEST
REMPLISSAGE DE L'OUVERTURE

ÉCHELLE: 1:75

Public Works and Government Services Canada / Travaux publics et services gouvernementaux Canada

Canada

PETER J. KINDREE
ARCHITECT

79 Hinton Avenue N.
Ottawa K1Y 0Z7 ■ (613) 860-1530

CLELAND JARDINE
ENGINEERING LIMITED

580 TERRY FOX DRIVE, SUITE 200
KANATA, ONTARIO, K2L 4B9
TEL. (613)591-1533 FAX (613)591-1703
e-mail: mail@clelandjardine.com

CJE #14-2464

LICENSED PROFESSIONAL ENGINEER
C. C. W. FLUDE
100160218
PROVINCE OF ONTARIO

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS SUR LE CHANTIER ET AVISER SANS DÉLAI L'INGÉNIEUR DE TOUTE ANOMALIE.

Contractor to verify all dimensions & conditions on site and immediately notify the engineer of all discrepancies.

revisions	description	date
02	ÉMIS POUR ADDENDA No. 1	JAN 07/15
01	ÉMIS POUR REVUE	DEC 22/14

A detail no. no. du detail
B location drawing no. sur dessin no.
C drawing no. dessin no.

project / projet

INDUSTRIE CANADA
TRAVAUX D' AMÉNAGEMENT
NIVEAU 1 OUEST

OTTAWA, ONTARIO

drawing / dessin

NOTES GÉNÉRALES, PLAN PARTIEL ET DÉTAILS

Designed By	BRENT WEATHERDON	Conçu par
Date	DEC./14	(yyyy/mm/dd)
Drawn By	MICHAEL EPPICH	Dessiné par
Date	DEC./14	(yyyy/mm/dd)
Reviewed By	BRENT WEATHERDON	Examiné par
Date	DEC./14	(yyyy/mm/dd)
Approved By	BRENT WEATHERDON	Approuvé par
Date	DEC./14	(yyyy/mm/dd)
Tender	STEPHANIE CORMIER	Soumission
Project Manager		Administrateur de projets
Project no.		No. du projet

R.064703.002

Drawing no. / No. du dessin

S100

PWGSC B1 (1000 x 707)

C

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm